


**COMMUNE DE PLOUGUERNEVEL**  
**CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL**

Dossier : <b>CU 022220 21 P0014</b> Déposé le : 23/02/2021 <u>Adresse des travaux :</u>  <b>ÉCLUSE DE STANG BRAZ</b> <b>22110 PLOUGUERNEVEL</b> <u>Références cadastrales :</u> 000ZR0059/0060/0077/0078/0079/0080 <u>Nature des travaux :</u> changement de destination de bâtiments existant à usage d'équipement collectif ou en habitation	<u>Demandeur :</u>  1 1 0 0 0 0 1 8 7 6 6 2 <b>SOCIÉTÉ NATIONALE SNCF SNCF IMMOBILIER</b> <b>REPRÉSENTÉ(E) PAR MADAME CHATEAU</b> <b>SYLVIE</b> <b>15 BD STALINGRAD</b> " <b>44000 NANTES</b> <b>FRANCE</b> <u>Demandeur(s) co-titulaire(s) :</u> ----
--	--

Le Maire de PLOUGUERNEVEL,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 27/08/2009 et modifié le 03/10/2012.

Vu la demande d'un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L.410-1 b) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain susvisé, et enregistrée par la mairie de PLOUGUERNEVEL sous le numéro CU 022220 21 P0014

**ARTICLE 1 :**

L'opération suivante est réalisable : **Changement de destination de bâtiments existant à usage d'équipement collectif ou en habitation**

L'opération est réalisable sous réserve :

- du respect du règlement du Plan Local d'Urbanisme de la zone NL

**ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Les règles d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété applicables au terrain sont mentionnées aux articles 2 et suivants du présent certificat.

Conformément au quatrième alinéa de l'article L.410-1 du code de l'urbanisme, si une demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou si une déclaration préalable est déposée dans le délai de dix-huit mois à compter de la date du présent certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, le régime des taxes et participations d'urbanisme, ainsi que les limites administratives au droit de propriété tels qu'ils existaient à cette date ne peuvent être remis en cause à l'exception des dispositions qui ont pour objet la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

Préalablement à la réalisation de votre projet, les formalités suivantes pourront être nécessaires:

- Demande de Permis de construire
- Demande de Déclaration préalable

Fait à PLOUGUERNEVEL,  
le ..... 14 AVR. 2021  
Le Maire

Alain GUEGUEN  
Conseiller Départemental  
Maire de PLOUGUERNEVEL



**RAPPELS REGLEMENTAIRES :**

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'État. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

**Durée de validité :** Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolués. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.

**Effets du certificat d'urbanisme :** le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.

Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.